



Paris, le 30 octobre 2019

RAPPORT MORAL et D'ACTIVITÉ
74^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Le 30 octobre 2019

L'effectif de notre Section est de 201 adhérents. Le quorum à atteindre pour que notre A.G. puisse se tenir est fixé à 10 % des effectifs, soit 20 adhérents, y compris les procurations reçues.

À ce jour, 17 procurations ont été recensées. Notre Assemblée étant composée de 8 personnes, cela correspond ainsi à un total de 25 personnes. Le quorum est donc atteint. Notre Assemblée est validée.

La saison 2018-2019 en quelques chiffres :

- ✚ Le bilan des nuitées de Valloire fait apparaître une baisse de 223 nuitées, soit **1 001** nuitées cette saison contre 1 224 la saison dernière.
- ✚ Occupation des Tines : **8** semaines de locations contre 20 semaines de location la saison précédente. Ce bilan est catastrophique.
- ✚ Nombre d'adhésions en nette baisse (-58) ce qui porte nos effectifs à **201 adhérents** contre 259 l'an passé.
- ✚ Annulation du Challenge Jean Lavigne 2019 faute de participants.
- ✚ Situation financière très délicate.

.../...

Encore une année très endeuillée.

Guy MIAUX nous a quittés au mois de mars de cette année. Il allait avoir 81 ans. Guy avait adhéré à la section Ski en 1965 et participé à toutes les évolutions de notre Section. Il était entré au Comité Directeur de la Section Ski et Montagne puis, en 2010, au bureau en tant que trésorier adjoint. Des problèmes de santé l'ont obligé à quitter le Comité Directeur en 2018.

Michel CHANTEBEL est parti au mois de septembre 2019 à l'âge de 82 ans. Michel avait adhéré à la section Ski en 1965. Il a participé ardemment à la vie du Club jusqu'en 1991 où il s'est alors mis en retrait du Comité Directeur. Il est malgré tout venu nous aider lorsque nous avons entrepris les travaux de rénovation de l'ancienne École-Fruitière.

Les effectifs sont en baisse pour la deuxième année consécutive, ce qui influe sur les taux d'occupation de Valloire et des Tines qui sont en très nette diminution.

Les subventions du C.E.S (nouveau comité d'entreprise) ont été inexistantes suite à la nouvelle réforme. La prise en charge d'une partie du loyer de Valloire reste toujours suspendue à la décision du C.A.S.I. Cet état de fait a mis notre Section dans une situation financière très délicate.



Notre autonomie financière sera notre survie.

Le challenge Jean LAVIGNE prévue à Méribel du 6 au 8 avril 2019 n'a pas eu lieu.

Nous sollicitons toujours de nouvelles candidatures pour nous aider dans la gestion de notre section.

Pour la saison à venir, notre attention va se porter sur des événements importants :

- L'épilogue du legs de Roger BRACON pour lequel nous sommes toujours dans l'attente.
- La mise en conformité de l'École-Fruitière aux normes « handicapés ».
- La signature d'un nouveau bail concernant le chalet de Valloire.

Gagner notre autonomie financière.

La gestion de notre Section telle que nous la vivons depuis deux ans ne peut plus durer. Finir une saison dans des conditions financières délicates n'est plus envisageable. Ne pas pouvoir répondre à l'urgence d'une réparation dans nos deux infrastructures n'est plus tolérable.

L'analyse de la situation par le Bureau de notre Section fait ressortir deux éléments importants :

- 1° Les adhésions que nous vous proposons jusqu'à présent sont inadaptées et incohérentes. Nous proposons donc d'ici cinq ans d'atteindre l'objectif suivant concernant leurs montants :
- 1-1 Une adhésion individuelle = 4 nuitées (ce principe existant n'est pas remis en cause).
 - 1-2 Une adhésion Famille = 2 adhésions individuelles (l'adhésion des enfants sera donc gratuite).
 - 1-3 Une adhésion Mineur (moins de 18 ans et à charge des parents) = 50% d'une adhésion individuelle.
 - 1-4 Une adhésion individuelle été = 50% d'une adhésion individuelle annuelle.
 - 1-5 Une adhésion Multiples (uniquement pour les Tines) = 3 adhésions individuelles annuelles.

2° Il faut, d'ici cinq ans, que nous soyons autonome financièrement, ce qui va impliquer :

- 2-1 Une augmentation progressive de nos tarifs.
- 2-2 L'autofinancement du chalet de Valloire (Nuitées Valloire = Charges Valloire).
- 2-3 L'autofinancement des appartements des Tines (Contrats locations = Charges les Tines).
- 2-4 Les recettes liées aux adhésions devront permettre de pallier les imprévus.
- 2-5 Les éventuelles subventions serviront à investir.

Pour atteindre cet objectif en 2025, nous avons pris comme référence les charges de l'année 2019 et les nuitées de cette même année. Nous sommes partis du postulat suivant :

L'inflation annuelle sur les charges sera de 1 %.

Nous avons lissé les tarifs afin d'arriver à l'équilibre Nuitées-Charges ou Contrats Locations-Charges.

Ce soir nous vous proposons de valider ce principe.

Les tarifs que nous vous soumettons ce soir pour la saison 2020/2021 découlent de ce principe. Jusqu'en 2025, le Bureau se donnera le droit de revoir les tarifs à la baisse ou à la hausse tout en conservant le principe défini au préalable et que vous aurez validé.

La saison 2018-2019 au Chalet de Valloire

Peu d'investissements dans l'École-Fruitière. Nous avons eu un dégât des eaux lié à des fissures au niveau de la terrasse. Le plafond en lambris de l'entrée et des WC a donc été bien abîmé. Le sol plastifié qui a été fortement imbibé d'eau risque de s'altérer avec le temps. Notre assureur AVIVA a pris en compte notre préjudice, mais il a fallu, en urgence, étanchéifier la terrasse avec une résine adaptée. Début novembre, nous allons procéder aux réparations intérieures pour préparer la saison dans de bonnes conditions. Pour ce faire, nous sommes en attente de votre aide si vous avez de la disponibilité.

Cet été, nous avons également rencontré Monsieur ROUGEAUX, Maire de Valloire, et Monsieur BONGRAND Directeur Général des Services (D.G.S.) afin de trouver une solution pour la mise aux normes « handicapés ».



La Mairie veut régler le problème de la Fruitière dans son intégralité, à savoir : mise aux normes et signature d'un nouveau bail.

La mise en conformité des E.R.P. pour le handicap concerne :

- La déficience visuelle.
- La déficience auditive.
- La déficience intellectuelle.
- La déficience motrice.

Une demande de dérogation pour la déficience motrice est envisageable compte tenu du coût des travaux (400 k€).

En revanche, la mise en conformité des autres handicaps devra être réalisée.

Le nouveau bail :

Monsieur ROUGEAUX veut absolument que nous restions dans la Fruitière-École. La Mairie ne sait en effet pas quoi faire de ce bâtiment et ne veut surtout pas investir des sommes exorbitantes pour le transformer.

Si le S.C.P.O. quitte la Fruitière, le bâtiment va se dégrader et finir en ruine.

Les dessertes des navettes au Hameau du Col.

Nous avons abordé la dangerosité de circuler la nuit sur le bord de la route pour regagner la Fruitière après avoir été déposés par la navette au parking du Hameau du Col.

Un appel d'offres est en cours pour la desserte des navettes autour de Valloire.

Tous ces sujets seront abordés lors d'une prochaine rencontre avec la Mairie programmée le 13 novembre 2019 et devront être finalisés.

Reste cependant à savoir :

- Qui va financer la mise aux normes « handicapés » (*locataire ou propriétaire*) ?
- Quels seront la durée du bail et le montant du loyer ?

La Commission de sécurité 2021 :

Nous devons finaliser d'ici 2021 les préconisations de la dernière Commission de sécurité à savoir :

- Pose d'une porte coupe-feu ½ heure entre la salle du baby-foot et le couloir
- Pose d'une porte coupe-feu ½ heure au droit de l'escalier au rez-de-chaussée
- Trouver une solution pour la porte coulissante de la cuisine qui doit être une porte coupe-feu.

Les appartements des Tines.

L'incertitude qui pouvait exister concernant les appartements des Tines avec la nouvelle réforme des Comités d'Entreprise semble en voie d'être levée. Le bâtiment des Tines a été reversé au C.A.S.I. de PRG (Comité d'Actions Sociales Inter-entreprises). Le statut nous permettant de bénéficier de ce bâtiment ne sera plus assujéti aux multiples conventions qui existaient. Notre interlocuteur privilégié est maintenant bien défini et plus accessible.

Le taux de remplissage des appartements a été catastrophique cette saison sans que nous puissions apporter une explication rationnelle.

Pour cette nouvelle saison, les deux semaines des vacances de Noël 2019 sont déjà remplies, ce qui n'était pas arrivé depuis longtemps. Par ailleurs, concernant les vacances de février, une semaine est d'ores et déjà réservée. Ces réservations sont peut-être annonciatrices d'un retour à ce que nous avons connu les années précédentes.

Nos objectifs et investissements pour la saison 2019-2020

Nos investissements seront restreints. À Valloire, la Fruitière ne nécessite plus de gros investissements, mais il faudra terminer certains travaux liés au passage de la dernière Commission de sécurité (portes coupe-feu) ainsi



que la remise en état des plafonds de l'entrée et des WC et du revêtement de l'entrée suite au dégât des eaux comme indiqué précédemment.

Concernant les Tines, les problèmes de sécurité (extincteurs et plans d'évacuation) seront réglés par le C.A.S.I. de PRG.

Notre situation financière et la comptabilité de la Section

Nous finissons la saison avec 4 144,25 € de liquidité avec un bilan de 148,31 €. À la même période l'année dernière, nous avions 4 662,64 €.

Ce résultat masque une avance remboursable de 3 300 € que nous a versée le S.C.P.O. Général correspondant à la prise en charge d'une partie du loyer de Valloire par le C.A.S.I. de PRG.

Seul bémol : si le C.A.S.I. refuse la prise en charge du loyer, comme le préconise la loi PIRROT, nous aurons une dette de 3 300 € à rembourser au S.C.P.O. début 2020. À l'inverse, si le C.A.S.I. accepte, notre situation financière s'améliorera.

Cette année, nous allons vous proposer de régler vos séjours par virement bancaire si vous le souhaitez. Pour ce faire, sur les factures que vous recevrez pour vos locations, sera mentionné l'IBAN de la Section Ski et Montagne. Si vous choisissez ce mode de règlement, il conviendra de bien mentionner dans l'objet de votre virement votre nom et le numéro de la facture et de nous prévenir par mail que vous avez réglé par virement.

Nous allons essayer de mettre en place un système de paiement en ligne qui sera plus convivial.

L'affaire du legs de Roger BRACON n'est toujours pas réglée. Tout semblait pourtant réglé, mais c'était sans compter sur Maître DELOUBES qui a découvert un point bloquant. Les dernières informations seraient que Maître DELOUBES souhaiterait se dessaisir de ce dossier. Malgré son intention, nous éprouvons d'énormes difficultés à la joindre afin de connaître l'issue de ce dossier.

Julia BELLAMY a été désignée, lors de notre dernière Assemblée Générale, vérificatrice aux comptes. Julia BELLAMY a vérifié ceux-ci. Comme elle ne peut pas être présente ce soir, Julia BELLAMY nous a transmis ses conclusions qui vous seront lues au moment du rapport financier.

L'Équipe Compétition

Pour la saison 2019-2020, l'équipe Compétition sera composée de 7 compétiteurs dont 2 filles :

COLLOGNAT Nathalie – GANET Martine - EZMIRO Kendy – CHATELAIN Vincent - ANDRE Stanislas - LEGROS Thomas - LAFOSSE Julien.

Pour l'année 2020, le challenge Jean LAVIGNE n'aura pas lieu.

Vincent CHATELAIN vous présentera les compétiteurs lors de son rapport d'activité.

Site Internet - Compte Face book – Liste de diffusion

Un nouveau site est à votre disposition.

Le nouveau site est pratiquement terminé. Je voudrais remercier Aurélien BEE à l'origine du projet et Morgan LELLOUCHE qui a finalisé et professionnalisé le site tel qu'il vous est présenté ce soir.

Cette nouvelle conception va modifier vos habitudes. Sur ce site, vous aurez accès à toutes les informations concernant notre Section. Vous aurez ainsi à votre disposition les plannings des nuitées au chalet de Valloire ou des locations aux Tines ainsi que les disponibilités. Pour réserver vous aurez quelques informations à fournir (nom – prénom – adresse mail – nombre de personnes à héberger.) Dès réception de votre demande de réservation, un dossier vous sera transmis par mail que vous devrez remplir et nous retourner. En fonction des informations fournies, une estimation du prix de votre séjour vous sera indiquée sur ce document. Dès réception de ce document par le Bureau, le planning du site sera modifié avec votre pré-réservation qui sera validée dès réception de votre chèque ou de votre virement. Le nouveau site est conçu pour être accessible depuis vos Smartphones.

Adresse du futur site : <https://scpo-ski-et-montagne.fr/>

Compte Facebook : S.C.P.O. Ski et Montagne.



Le compte Facebook est actif depuis deux ans déjà. Nous essayons de le rendre attractif afin que vous ayez toutes les informations utiles à votre disposition. Nous souhaiterions connaître votre avis et vos attentes en ce qui concerne ce réseau social.

Liste de diffusion sur adresse mail :

Nous espérons que ce moyen de communication, mis en place la saison dernière, vous convient. Nous l'utilisons pour des événements importants environ 5 à 6 fois par an (Convocation A.G. – Compte rendu A.G. – Bulletins de Réservation – Programmation de sorties de randonnée, etc.). À ce jour, un seul adhérent a demandé à être retiré de cette liste de diffusion.

Activité Randonnée :

Les deux week-ends de 3 jours que nous avons programmés la saison dernière n'ont pas été couronnés de succès. Certes, les dates proposées n'étaient pas judicieuses (week-end de Pentecôte et week-end de la rentrée des classes).

Nous vous avons soumis un petit questionnaire sur ce sujet. En fonction de vos réponses, nous vous proposerons :

- a) Au mois de juin 2020, une randonnée à Valloire pendant un week-end (maximum 26 personnes)
- b) Au mois de septembre 2020, une randonnée dans la vallée de Chamonix (maximum 16 personnes)

Nous vous donnerons plus de détails sur ces randonnées (dates, difficultés etc.) sur notre site ou sur Facebook.

Conclusion :

Le bilan de la saison 2018-2019 est le plus mauvais bilan depuis plus de dix ans. Il ne nous permet pas d'être très sereins. La seule solution pour notre Section est d'arriver à avoir une autonomie financière et de retrouver des effectifs plus adaptés aux infrastructures que nous proposons. « Trois cents adhérents » est le chiffre qui nous permettra de pérenniser notre Section. C'est le travail de chacun d'entre nous que de proposer à son entourage de venir à Valloire ou aux Tines aussi bien en été qu'en hiver.

* * *

Je vous remercie tous, au nom du Comité Directeur sortant, de l'attention que vous avez bien voulu nous accorder, et nous souhaitons à tous « bon ski et bonne neige et de belles randonnées cet été à Valloire et Chamonix », en espérant que cette nouvelle saison 2019-2020 soit aussi bénéfique pour la Section que pour vous.

Pour le Bureau de la Section SKI & MONTAGNE,

Alain LOPEZ